PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le treize avril, le CONSEIL MUNICIPAL a été convoqué en séance ordinaire.

Le Maire,

L'an deux mille douze et le dix-neuf avril, le Conseil Municipal convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur DUVERGER Philippe, Maire.

Etaient présents: M. DUVERGER, Maire, M. BAILLON, Mme LEGROS M. DEPALLE, M. RAQUIN, M. ANDRIOL, Mme LAPENDERY, M BURELIER,

Mme DENIS, M. BERCHOUX, M. DARCO.

Absentes excusées : Mme BAROU, Mme VERMOREL

Absent non excusé:

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités

Territoriales:

Mandant : Mme GARRIVIER Mandataire : M. DUVERGER Mandant : Mme COULPIER Mandataire : Mme LAPENDERY

Le Conseil Municipal valide sans observation les procès-verbaux des 26 et 29 mars 2012 M BERCHOUX a été élu secrétaire de séance.

Le prochain secrétaire de séance sera Mme GARRIVIER, elle participera aux réunions d'adjoints les mercredis.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour

1°) Intercommunalité

M. Le Maire fait le point sur la rencontre avec Messieurs AVOCAT, BOUQUIN et COUTURIER, organisée dans le cadre du devenir de l'intercommunalité. Les intervenants ont fait une présentation d'un « très Grand Roanne ». Il est à noter que certaines questions sont restées sans réponse. Les deux projets continuent d'avancer. M. le Maire propose de recevoir des représentants de l'Ouest Roannais qui soutiennent l'autre projet. M. le Maire rappelle que Mme la Préfète laisse le délai supplémentaire de 6 mois courir jusqu'à son terme.

2°) Convention sortie Sud, tunnel de la Collonge

M. le Maire informe du projet de convention tripartite entre la CCCR, la Commune d'Ambierle et la Compagnie d'Affinage de la Collonge représentée par M. MONS.

Cette convention a pour objet de prévoir l'aménagement de la sortie sud du tunnel et la réalisation de terrassements et cheminement sur pilotis ainsi que la création d'un parking de stationnement d'une trentaine de places.

Engagement des parties

- La Compagnie d'Affinage des Caves de la Collonge s'engage à participer et à contribuer à la démarche de mise en réseau des acteurs du tourisme dans le cadre de la stratégie de Roannais Tourisme et à promouvoir le territoire dans le cadre de son activité
- La commune s'engage à mettre les moyens matériels et humains pour la réalisation des travaux de préparation du terrain et le terrassement de l'emprise du parking (ce qui représente 4 000 à 5 000 €).
- La CCCR s'engage à participer financièrement aux travaux en versant la somme de 7 500 € à l'entreprise à la fin des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la convention présentée et autorise sa signature par M. le Maire.

<u>3°) Aile sud du Prieuré – travaux complémentaires</u>

M. le Maire donne connaissance des devis concernant

- Fabrication d'une porte en chêne identique à celle existante
- Habillage d'une porte sous escalier salle rose
- Habillage porte actuellement en CP
- Habillage coffrets électriques

Le devis de M. GOUTAUDIER qui s'élève à 3 247.14 € TTC est accepté à l'unanimité.

M. Le Maire précise qu'il est nécessaire d'informer M. PERRIN de l'ABF.

4°) Voirie 2012 – Choix de l'entreprise

M. RAQUIN rappelle le programme voirie 2012 après modification :

- Accès au stade
- CR 108 les Trémières
- VC 106 Château Gaillard
- CR 104 Pongibaud
- VC 109 Hauteville

Suite à la consultation effectuée quatre entreprises sur 5 ont répondu

Les offres sont les suivantes :

EUROVIA 37 812 € HT
 EIFFAGE 39 889 € HT
 COLAS 41 716 € HT
 PONTILLE 39 059 € HT
 Estimation de la DDT : 38 874.50 € HT

Sur proposition de la commission voirie, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise EUROVIA pour 37 812 € HT.

5°) Enveloppe cantonale de solidarité

Monsieur BURELIER rappelle la nécessité de remplacer les tables de la salle ERA. Le devis de la société « 4 Pieds3 » s'élève à 12 698.45 € H.T (50 tables 160 x80 et 3 chariots pouvant contenir 6 à 10 tables).

M. BURELIER précise que la commune est susceptible de recevoir une aide financière du Conseil Général, au titre de l'enveloppe cantonale 2012 pour cette acquisition. Montant espéré 5 079.38 € soit 40 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte la proposition à l'unanimité.

6°) Personnel communal – besoin occasionnel

Monsieur le Maire indique que la commune d'Ambierle se trouve confrontée à des besoins de personnel

- **Immédiat**, au service scolaire, restauration et entretien des bâtiments communaux, en raison du décès de Mme JOUE
- **Au cours de la saison estivale** au service technique compte tenu d'une part, des congés annuels du personnel technique et d'autre part de la surcharge de travail (réfection de l'appartement de l'école, nettoyage du bourg etc...).

Suite à la réunion d'adjoints du 18 avril et à l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, accepte par 12 voix pour et 1 abstention

- De recruter pour le service scolaire, restauration et entretien des bâtiments communaux un agent de service, non titulaire, pour une durée de 3 à 6 mois, pour besoin occasionnel, d'une durée hebdomadaire de 28 heures, à compter du 1^{er} mai 2012 (à affiner selon le type de contrat choisi)
 Possibilité CUI.
- De recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 pour le service technique, un agent technique non titulaire, d'une durée hebdomadaire de 27 heures pour une durée de 3 mois pour besoin occasionnel, à compter du juin 2012 (date également à préciser)

<u>7°) Mise à disposition par le Conseil Général d'un second équipement informatique à la bibliothèque</u>

Monsieur ANDRIOL expose que le département de la Loire souhaite encourager les bibliothèques-médiathèques du réseau départemental de lecture publique à accéder à de nouveaux services proposés par sa médiathèque.

Monsieur ANDRIOL rappelle qu'une première convention de mise à disposition d'un équipement informatique a été signée fin 2010 et qu'un premier poste informatique a déjà été mis à disposition de la bibliothèque d'Ambierle début 2011.

Cette convention prévoyait la mise à disposition d'un second poste destiné aux usagers pour leurs recherches documentaires et l'accès à Internet.

Cela n'a pas été fait et le Conseil Général demande au Conseil Municipal de délibérer à nouveau et précise que compte tenu du délai d'installation du nouveau matériel, le nouveau service pourrait être opérationnel pour la rentrée en automne ; ce délai prenant en compte le changement de local de la bibliothèque municipale.

M. ANDRIOL rappelle

L'objet de la convention :

Encourager les bibliothèques- médiathèques à accéder aux nouveaux services proposés par la Médiathèque (catalogue, réservations)

Moyen : équipement des unités de lecture en matériel informatique

Engagements de la collectivité :

- Accès ADSL et antivirus
- Maintenance du matériel mis à disposition
- Prise en charge des prestations d'installations et d'assistance et formation des utilisateurs
- Acquisition et maintenance de logiciels supplémentaires
- Renouvellement du matériel
- Maintien du logo
- Interdiction de vente, don, prêt du matériel mis à disposition

Engagement du Département

- Installation de matériel informatique de premier équipement
- Accompagnement des personnes, séances de découverte
- Transfert de propriété du matériel au bénéfice de la collectivité à l'issue des cinq premières années

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la convention présentée et la mise à disposition par le Conseil Général d'un second poste informatique à la bibliothèque municipale.

8°) Echange Forestier – Les Bessons

M. BAILLON rappelle qu'en 2003 le Conseil Municipal a accepté l'échange de terrain entre M. FORESTIER Alain et la commune et a confié à Me MERLE la rédaction des actes de cession. Cet échange concerne des parcelles situées aux Bessons.

Or depuis cette période la commune d'Ambierle a cédé au Toit Familial des terrains dans ce même secteur. Les parcelles concernées par la cession Forestier ont vu leurs numéros cadastraux et leurs superficies modifiés.

La procédure est donc interrompue. Il y a nécessité de faire de nouveau appel à un géomètre pour l'établissement du plan de division et modification des parcellaires. Devis du cabinet GRANDEAU : 861.12 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre en charge la moitié de la prestation soit 430.56 €TTC

9°) Salle de sports

M. le Maire informe des démarches entreprises et donne connaissance du courrier de M. MAGNIER, maître d'œuvre, dans lequel celui-ci motive le dépassement du coût des travaux par rapport au montant de l'indemnisation. Ce courrier servira de support à la demande de prise en charge complémentaire qui sera adressée à Groupama après intégration du devis de Fooga pour l'adaptation des panneaux de basket à la nouvelle structure. Le Conseil Municipal demande qu'une nouvelle garantie décennale soit mise en place pour la salle de sport.

_

10°) Evènementiel

a) Convention

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de l'animation des villages de caractères et de leur rayonnement touristique et culturel le Conseil Général de la Loire préconise la création d'une manifestation identitaire à rayonnement culturel et touristique intercommunal, départemental et régional.

Afin de mener à bien la réussite de l'évènementiel « les Voyages d'Ambierle », la municipalité a souhaité travailler en partenariat avec l'association Karac-Terre.

Elle a proposé ce projet aux associations d'Ambierle, lesquelles l'ont approuvé, à condition qu'elles ne soient pas écartées du projet, mais partie prenante, l'objectif étant de fédérer les associations.

Les relations entre la Municipalité d'Ambierle et l'association Karac-Terre s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs qui ont donné lieu à la mise en place d'un comité de pilotage lors d'une réunion plénière des associations communales, composé de personnes issues des :

- Associations Ambierloises représentant l'ensemble des associations.
- Représentants de la municipalité d'Ambierle.
- Représentants de l'association Karac-Terre.

Après s'être réuni, le comité de pilotage désigné a mis en place la convention de partenariat concernant son fonctionnement. Le comité a pour mission de préparer l'évènementiel communal « les voyages d'Ambierle». Cet évènementiel intègre le projet de l'association Karac-Terre concernant le festival de rue et le projet communal en un seul et même évènement, le tout restant cohérent : « Les voyages d'Ambierle».

La convention présentée précise les engagements de la municipalité et ceux de l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention présentée sous réserve de modification de l'article II depuis « cet évènementiel » jusqu'à « particulièrement mise en œuvre ».

MM ANDRIOL et BURELIER ne prennent pas part ni au débat ni au vote.

11°) Point sur CCAF

M. BAILLON fait le point sur l'avancement de la procédure de révision de la règlementation de boisement.

Il expose les principes adoptés par la commission :

- Création de deux types de zones réglementées
 - . une zone dans laquelle les distances de recul s'appliquent et le guide du CRPF sert de base pour le choix des essences
 - . une zone dans laquelle, en plus des distances de recul, une restriction d'essences serait ajoutée (résineux interdits).

- Les zones de recul prévues dans le projet de règlement sont les suivantes
 - 50 m par rapport aux habitations
 - . 6 m de recul par rapport aux fonds voisins non boisés
 - 6 m de recul par rapport aux voies et emprises publiques
 - bande boisée dans laquelle les essences sont réglementées de part et d'autre des cours d'eau, d'une largeur de 20 nm en zone de plaine et de 6 m sur les coteaux et les hauteurs(tracé RD8 pris pour référence)

Ces distances s'appliqueront en zone réglementée.

Prochaine réunion le 27 avril 2012 à 14 heures

Ordre du jour : élaboration du zonage sur les parcelles n'ayant pas encore été zonées, délimitation des zones réglementées dans lesquelles les résineux sont interdits après coupe rase.

12°) Questions diverses

a) Renouvellement éclairage public – Armoire A – Le Bourg

Monsieur RAQUIN rappelle que la commune s'est engagée à renouveler l'éclairage public par tranches et a engagé sur 2012 et 2013 le renouvellement de l'Armoire A du Bourg. (les travaux devant être effectués fin 2012 et la charge financière étant répartie sur les deux exercices budgétaires à raison de 13 000 € par an).

M. RAQUIN informe que M. ROCHE du SIEL a chiffré plus précisément les travaux de cette première tranche.

Le devis réactualisé s'élève à 42 817.54 (imprévus et actualisation inclus). Reste à charge de la commune : 26 204.40 €

M. RAQUIN précise que cette somme tient compte de la subvention supplémentaire de 10 % accordée à Ambierle au titre des sites classés « village de caractère ».

La différence porte sur les platines de lanterne. En effet le matériel actuel ne peut pas recevoir les lampes de nouvelle génération.

- M. RAQUIN propose de délibérer à nouveau sachant que cette nouvelle délibération n'entrainera aucun coût financier supplémentaire sur les budgets 2012 et 2013.
- Après délibération, le Conseil Municipal,
 - Accepte à l'unanimité le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté
 - Charge M. le Maire de solliciter la subvention supplémentaire du SIEL de 10 % au titre des « sites classés».

b) Devis complémentaire ADAPEI

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le devis de l'ADAPEI concernant des travaux ponctuels, à savoir : taille de divers arbustes dans la cour de récréation (150 € HT) et à l'entrée de l'école (200 € HT)

c) Remerciements

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements

- des familles JOUE et DEPALLE suite aux décès de Régine, employée communale et de Roger, ancien garde-champêtre et père de Joël DEPALLE.
- de Mme FOUGEROUSSE suite à son départ de la commune, celle-ci tenant à remercier la municipalité et les employés communaux pour le soutien qu'ils lui ont apporté.

d) Courrier de la FOL

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur l'exposition « les droits de l'enfant » et consent un don de 50 € à la Fédération des Œuvres Laïques de Roanne, à prendre sur la ligne « subvention aux associations ».

Voir avec Mme MATRAY ce qui est fait dans le cadre de l'école.

e) Naissance

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à Séverine et Eric GRUDE pour la naissance de Tom.

f) Signalétique du Bourg

Suite à la réunion qui a eu lieu avec les commerçants en juin 2011, M. DARCQ présente différentes propositions de signalétique. Plusieurs modèles de panneaux sont proposés. Coût estimé à 5 657 € TTC.

Ces propositions seront soumises pour avis au cabinet BEMO, chargé de l'EAGB village de caractère.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23 H 25.